



Procès-verbal No 9 Séance du 6 février 2023

Présidence : Monsieur Daniel Rosetti

Monsieur le Président ouvre cette première séance de l'année 2023 et la 9e de la législature à 20h20. Il souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Madame la Municipale, à Messieurs les Municipaux, à Madame la Secrétaire du conseil, à Madame la Secrétaire suppléante, aux huissiers aux représentantes de la presse.

M. Rosetti a eu l'honneur et le plaisir de représenter le Conseil communal en sa qualité de Président, le 27 janvier dernier, au repas de soutien du HCV au casino

M. le Président demande ensuite de respecter une minute de silence en la mémoire de Monsieur François Martin, qui fut conseiller communal et Président du Conseil communal ainsi que pour toutes les personnes décédées récemment et que nous connaissons.

Premier objet

Appel

Excusés :

Messieurs Gérald **Bonzon**, Fabien **Ecuyer**, Jérémy **Kolly**, Maurizio **Rocca** et
Christophe **Hinvi** pour un instant.
Mesdames Catherine **Huguenin** et Glawdys **Monnin**

L'appel fait constater la présence de 43 conseillers/50, les 7 personnes absentes ont pris la peine de s'excuser.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** soumet aux conseillers l'ordre du jour suivant :

(Arrivée de M. Hinvi – 44 conseillers présents)

Deuxième objet

Adoption de l'ordre du jour

M. le Président soumet au vote, l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 8 du 12 décembre 2022
4. Correspondance
5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 11/22 relatif à une demande de crédit de Fr. 1'688'000. -- pour la rénovation et le réaménagement des locaux de la Maison de Commune
6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 12/22 relatif à une demande de crédit de Fr. 454'000. -- pour la rénovation et le réaménagement des locaux du bâtiment de la Place du Pont 1

7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 18/22 relatif à la vente d'une fraction de la parcelle no 1055, propriété communale et d'une partie du domaine public adjacent pour la somme de Fr. 574'140. --
8. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 19/22 concernant la cession des parcelles no 1050 et 1051, propriétés communales, pour la construction d'un établissement médico-social – Mise à disposition et conditions d'octroi d'un droit de superficie
9. Préavis municipaux et nomination des commissions
10. Communications de la Municipalité
11. Communications des représentants aux associations intercommunales ou régionales
12. Postulat, motions, interpellations, résolutions, pétitions et projets
13. Divers, questions et vœux

Troisième objet

Adoption du procès-verbal No 8 du 12 décembre 2022

Le procès-verbal No 8 est adopté à l'unanimité sans remarque.

Quatrième objet

Correspondance

- Mail de M. Thierry Goël du 22 décembre 2022

Concerne : Transports publics

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La nouvelle gare du Day a été mise en service ainsi que les nouveaux horaires. C'est une belle réalisation et une nette amélioration pour la mobilité en transports publics. Il y a toutefois quelques critiques que je souhaite reformuler dans le but d'améliorer certains points.

Si la nouvelle cadence horaire est bien respectée au niveau des CFF, il n'en va pas de même de Travys en fin de journée. Les bus venant d'Yverdon se trouvent souvent bloqués dans les bouchons à la frontière, avec parfois plus de 20 minutes de retard. L'alternative pour les habitants du quartier de Bellevue ou du Trésit est de passer par le chemin piétonnier qui passe par le pont du Day. Celui-ci n'est pas en bon état en raison du ravinement ou boueux après des averses. Il mériterait d'être goudronné au même titre que son prolongement vers le Day pour être pratiqué avec tous les moyens de mobilité douce.

En vous remerciant de prendre en compte mes remarques, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs les Conseillers, mes meilleures salutations.

Thierry Goël

- Correspondance de Mme Maria De Icco du 1^{er} février 2023

Monsieur le Président du Conseil communal,

J'habite le quartier de la rue Ruchonnet depuis fort longtemps. Régulièrement ces dernières années, des objets apparaissent à tout moment devant et derrière les deux poubelles sis à l'angle de la rue Louis Ruchonnet 15-17.

Selon le règlement de police de la commune de Vallorbe chapitre VIII articles 55 à 61, vous pouvez mettre une caméra de surveillance pour une durée de 3 mois, voire moins si cela fait effet.

Je pense que la solution de la caméra serait bénéfique pour la Commune. Et pourquoi, ne pas l'employer à divers endroits, là où il y a régulièrement des détritrus, au V-Center par exemple.

En espérant de bonnes nouvelles pour notre quartier, veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Maria De Icco

Cinquième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 11/22 relatif à une demande de crédit de Fr. 1'688'000. -- pour la rénovation et le réaménagement des locaux de la Maison de Commune

Mme I. **Huber**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée ; il soumet ce rapport au vote à main levée.

Le Conseil communale de Vallorbe

- Vu le préavis municipal no 11/22
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

au vote à main levée, par **42 oui et 2 abstentions** :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits au présent préavis pour la rénovation et le réaménagement des locaux de la Maison de Commune ;
2. de lui accorder un crédit de Fr. 1'688'000.- à cet effet ;
3. d'effectuer l'amortissement de ce montant comme nouveau compte à amortir en 30 ans ;
4. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt ;

Sixième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 12/22 relatif à une demande de crédit de Fr. 454'000. – pour la rénovation et le réaménagement des locaux du bâtiment de la Place du Pont 1

Mme I. **Huber**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée ; il soumet ce rapport au vote à main levée.

Le Conseil communale de Vallorbe

- Vu le préavis n° 12/22 de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

au vote à main levée, par **42 oui et 2 abstentions** :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits au présent préavis pour la rénovation et le réaménagement des locaux du bâtiment de la place du Pont 1, hormis l'achat et la pose des panneaux photovoltaïques ;
2. de lui accorder un crédit de Fr. 454'000.-, à déduire le montant réservé aux panneaux photovoltaïques ;
3. d'effectuer l'amortissement de ce montant comme nouveau compte à amortir en 20 ans ;
4. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'emprunt.

Septième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 18/22 relatif à la vente d'une fraction de la parcelle no 1055, propriété communale et d'une partie du domaine public adjacent pour la somme de Fr. 574'140. --

M. A. **Séchaud**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport :

M. S. **Costantini**, Syndic, remercie la Commission pour son travail et M. Séchaud pour la lecture du rapport. Il lui semble qu'il y a une inversion de chiffres au point 1 des décisions du rapport. Le prix de vente du terrain est de 210 francs le m² et non pas de 201 francs le m².

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet ce rapport au vote à main levée.

Le Conseil communale de Vallorbe

- Vu le préavis municipal no 18/22 de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

au vote à main levée, à l'unanimité :

1. d'autoriser la Municipalité à vendre une fraction de la parcelle N° 1055, propriété communale et d'une partie de domaine public adjacent, conformément au plan de situation annexé à ce rapport, pour la somme de 210.-/m2 sous déduction des frais de morcellement ;
2. d'attribuer le produit net de cette vente au compte N° 223.4242 « plus-value patrimoine financier ».

Huitième objet

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 19/22 concernant la cession des parcelles no 1050 et 1051, propriétés communales, pour la construction d'un établissement médico-social – Mise à disposition et conditions d'octroi d'un droit de superficie

M. L. **Bréchon**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport :

M. J.-A. **Chezeaux** dit que ce projet lui plait beaucoup, notamment la création d'un restaurant public ou tout un chacun pourra aller ; il ne sera pas prévu uniquement pour l'EMS et cela est extrêmement judicieux.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet ce rapport au vote à main levée.

Le Conseil communale de Vallorbe

- Vu le préavis municipal N°19/22,
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

au vote à main levée, à l'unanimité :

1. d'autoriser la Municipalité à céder sous forme d'un droit de superficie distinct et permanent d'une durée de 75 ans maximum les parcelles n°1050 et 1051, propriétés de la Commune de Vallorbe, pour la construction d'un établissement médico-social ;
2. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessités par les circonstances dans le cadre de ce dossier

Neuvième objet
Préavis municipaux et nomination des commissions

Il n'y a aucun préavis.

Dixième objet
Communications de la Municipalité

Mme Ch. **Leuenberger**, Municipale, communique :

Quelques informations du dicastère des forêts, des sports et du tourisme.

Bike Park

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2021, après plusieurs contacts entre les services de l'Etat de Vaud, la commune et le Vélo-club pour l'aménagement d'un parcours pour la pratique du vélo tout terrain dans notre commune, j'ai le plaisir de vous annoncer la mise à l'enquête de ce projet de « Bike Park » pour VTT au lieu-dit « La Côtette-Maucréteau », parcelle forestière communale, au Day.

Ce parc propose divers parcours VTT de difficultés différentes ainsi qu'une zone pour les enfants. Ce projet répond à un réel besoin sportif dans la région pour l'entraînement des vététistes.

Piste Vitae

J'ai également le plaisir de vous communiquer que la municipalité a décidé de maintenir et remettre en état la piste vitae dès ce printemps.

Souhait de M. Gfeller

Pour répondre au souhait de M. Gfeller d'inciter les autorités cantonales à faire pression sur la Confédération afin qu'elle acquière des avions bombardiers d'eau pouvant intervenir rapidement sur le site d'un incendie de forêt, je peux vous communiquer qu'il s'avère que la question a déjà été abordée au niveau suisse et qui l'en ressort que la configuration et la topographie du pays ne se prêtent pas pour des interventions en avion bombardier. Il n'est donc pas prévu d'en acheter pour le moment. A savoir néanmoins que l'ECA est en train d'établir un concept pour lutter contre les feux de forêts et va se doter de nouveau matériel et véhicules.

Tourisme

Je vous informe de la fermeture de l'office du tourisme, agence ADN de Vallorbe, dès le 1^{er} février dernier.

Depuis plusieurs années, et eu égard aux modes de renseignements utilisés de nos jours (internet, réseaux sociaux, téléphones portables), il est constaté une baisse significative des visiteurs qui se rendent à l'office pour chercher des renseignements touristiques. Il faut comprendre que bien que l'agence soit fermée, l'ADN continue toutefois d'assurer sa mission en donnant des renseignements touristiques sur Vallorbe par téléphone et par mail, et qu'elle poursuit la collaboration pour les aspects de promotion et d'accompagnements de projets avec les 4 sites de Vallorbe. Une commission au sein de l'ADN travaille actuellement sur une refonte du tourisme de toute la région du Nord Vaudois.

M. L. Fiorito, Municipal, communique :

Le Comité de direction appuyé par le personnel professionnel a élaboré un préavis qui a été accepté par l'assemblée intercommunale et qui a pour but de doter l'ORPC Jura-Nord vaudois d'une base opérationnelle permettant de réunir sur un même site l'administration (office), ainsi qu'une grande partie de la logistique.

Traditionnellement, la protection civile a travaillé dans les abris antiatomiques, infrastructures types dédiées à ce corps depuis plus de 50 ans. Les missions de la protection civile ont passablement évolué depuis, pour avoir un caractère spécifiquement civil malgré le contexte géopolitique européen depuis le 24 février 2022 avec la guerre en Ukraine.

La région d'Orbe a été privilégiée en raison de son nœud autoroutier permettant de se rendre dans l'ensemble des communes du district Jura-Nord vaudois et même au-delà, ainsi qu'en raison de l'emplacement du poste de commandement d'Orbe au Puisoir.

Une séance avec les partenaires feux bleus (117, 118 et 144) a eu lieu le 1^{er} février dernier afin de présenter le projet et éventuellement trouver des synergies en termes de communications pour cette future base opérationnelle

M. S. Costantini, Syndic, communique :

En préambule, la Municipalité vous remercie d'avoir accepté les 4 rapports qui vous ont été soumis ce soir.

Projet de parc éolien de « Sur Grati »

Au début de l'année 2022 le Tribunal fédéral a statué sur les recours déposés contre l'arrêt du Tribunal cantonal de 2019 validant le plan partiel d'affectation (PPA) du parc éolien de « Sur Grati ». Tous les recours ont été rejetés et le PPA est maintenant en vigueur. Ceci a ouvert la voie à la préparation des dossiers de demandes de permis de construire concernant les installations nécessaires à la réalisation de ce projet.

Cette phase a nécessité une actualisation des aspects technique en tenant compte notamment des dernières évolutions technologiques des éoliennes afin de garantir la conformité du projet par rapport au cadre fixé par le PPA en vigueur.

Les mises à l'enquête, conformes au projet accepté par les Conseils des Communes de Premier, Vallorbe et Vaulion en 2015 ainsi que par la population de Vallorbe lors de la votation de 2016, débiteront en mars prochain et porteront sur les dossiers de demande de permis de construire pour les 6 éoliennes selon une procédure cantonale CAMAC. Simultanément, comme le fixent les exigences légales, les dossiers pour les raccordements électriques entre le parc éolien et le nouveau poste de couplage électrique du Day seront mis à l'enquête selon une procédure fédérale ESTI.

C'est l'avant-dernière grande étape de ce dossier débuté en 2007, suite à une motion du Conseil communal de Vallorbe. La dernière étape consistera ensuite en la concrétisation des travaux prévus qui dureront environ 20 mois en fonction des conditions météorologiques

Onzième objet

Communications des représentants aux associations intercommunales ou régionales

Il n'y a pas de communication.

Douzième objet

Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

Il n'y a rien de déposé.

Treizième objet

Divers, questions et vœux

M. R. **Gfeller** remercie Mme Leuenberger pour la réponse à sa question, cependant il regrette que la Confédération n'entre pas en matière. Selon lui, compte tenu de l'évolution des conditions climatiques en été, il serait sage de prévoir quelques chose. Il n'est pas d'accord sur le fait que les bombardiers d'eau ne sont pas adaptés à notre pays.

Mme C. **Künzler** souhaite qu'un ramassage des sapins de Noël soit organisé en janvier afin d'éviter que tout un chacun se rende à la déchetterie en voiture avec son sapin.

M. J. **Jeanmonod** se dit triste d'apprendre qu'il n'y aura plus d'Office du tourisme dans notre village et se demande où iront les touristes pour se renseigner et si cela ne va pas donner une surcharge pour notre accueil communal et surtout où passeront alors les cotisations que les administrés ou les sociétés paient chaque année pour le tourisme à Vallorbe ?

M. Y. **Jaillet** réagit également à l'annonce de la suppression du site de l'Office du Tourisme, Il est très surpris de cette nouvelle car notre village est connu pour ses sites touristiques. Il pense qu'une antenne a tout son sens durant la belle saison tout au moins. Il se pose la même question que M. Jeanmonod au sujet des cotisations et autre chose l'interpelle, au sujet du nouveau concept. Des vallorbiers vont-ils participer à son élaboration ou devons-nous juste prendre note et continuer à payer sans rien dire.

Mme Ch. **Leuenberger**, Municipale, répond que la commission de l'ADNV qui travaille sur ce concept est composée de personnes issues de toute la région du nord vaudois et que Vallorbe reste un secteur important. Effectivement, il est discuté d'installer des points d'informations mobiles pendant la haute saison ou lors de manifestations importantes tel que Le Festival des Couteliers par exemple. Il y a également des partenariats touristiques qui seront créés avec divers prestataires et la commission est en train de réfléchir au meilleur moyen de s'adapter à cette évolution du tourisme. Il est vrai que c'est un sujet sensible et que nous pouvons avoir l'impression qu'on nous laisse tomber, mais pas du tout. Il y a des solutions qui se dessinent et il faut retenir qu'il y a toujours quelqu'un au sein de l'ADNV qui travaille pour le tourisme vallorbier même si ce n'est plus sur place et que les cotisations versées par les administrés sont toujours bien utilisées pour Vallorbe.

M. J.-A. **Chezeaux** demande alors ce qu'il en est du Musée du Fer puisque l'Office du tourisme assurait la vente des billets pour le Musée moyennant une redevance. Cela ne va-il-pas péjorer pour nous l'exploitation du Musée.

Mme Ch. **Leuenberger** répond qu'effectivement l'ADNV et le Musée occupaient des locaux communs où l'ADNV assurait l'accueil touristique ainsi que la vente des billets pour le Musée moyennant une redevance selon une convention.

La baisse du nombre des visiteurs recherchant des renseignements touristiques engendrant des charges non couvertes, l'ADNV a proposé de réduire les horaires de l'office et par conséquent du Musée. Face à cette situation et après plusieurs discussions, le Musée a finalement décidé de rompre cette convention et d'assurer lui-même son accueil. Maintenant c'est au Musée de s'adapter et de fonctionner seul. Cette décision a également été motivée par la résiliation du bail à loyer du local que M. Benoît, propriétaire, louait à l'ADNV et au Musée, d'où une perte d'espace.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie les conseillères et conseillers pour la bonne tenue des débats.

A 21h10, la séance est levée.

Le Président :
D. Rosetti



La Secrétaire :
Francine Manière



Prochaine séance, lundi 3 avril 2023 à 20 h 15